

2026/006

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2026-004

Date de la convocation : 19/02/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 79

Conseillers représentés : 10

Le vingt-six février deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Désiré , 008 CARRE Joël , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVEL Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne (depuis 19:11:12) , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCKET Eric , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 054 FRAIPONT Anne , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:23:26) , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe (depuis 19:23:33) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 ARNOULT Jean-Pol , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 19:29:56) , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude (depuis 19:28:35) , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVEL Pierre) , 034 CANNAUX Francis (à 036 PIERSON Florent) , 066 OUDIN Denis (à 068 HAULIN Bertrand) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 040 MATHIAS Frédéric) , 111 DUGARD Yann (jusqu'à 20:11:16 à 120 PAYEN Françoise ,) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 114 COSSON Geneviève) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET GENERAL VERS LE BUDGET DECHETS
MENAGERS POUR LA DECHETERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote des budgets 2025 ;

Vu la délibération DC2025-096 du 09 octobre 2025 validant l'avant-projet définitif et le plan de financement de l'opération « Aménagement de la nouvelle déchèterie » ;

.../...

Considérant, en application des dispositions de l'article L.2224-2 du code général des collectivités territoriales, la possibilité de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget annexe des déchets ménagers en vertu du régime d'exception visé au 2° « *Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;*

Considérant le coût d'investissement de la déchèterie qui entrainerait une augmentation de 100% des redevances des usagers, soit un doublement des tarifs par foyer ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires acté par délibération n°2026-03 du 26 février 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire intégrant la proposition d'avance remboursable du budget principal au budget annexe ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 87 voix POUR, 1 voix CONTRE (011 PERTUS Xavier) et 1 ABSTENTION (062 PIEROT Chantal)

- **D'APPROUVER l'attribution d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe « déchets ménagers », dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement d'une nouvelle déchèterie ;**
- **DIT que cette avance remboursable est autorisée sous les conditions suivantes :**
 - **Montant de l'avance accordée par le budget principal : 1 400 000 €**
 - **Durée du remboursement : 20 ans**
 - **Périodicité du remboursement : annuelle**
 - **Montant du remboursement annuel par le budget annexe « déchets ménagers » : 70 000 €**
 - **Démarrage du remboursement : exercice 2027**
- **DIT que l'avance remboursable accordée pourra faire le cas échéant l'objet de modifications, par délibération, au regard du coût définitif de l'investissement.**
- **DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables utiles à la mise en œuvre de cette décision.**

Le secrétaire de séance,

M. Thierry MACHINET

Le Président,



Benoît SINGLIT